



## Obligation remboursement credit taux zero

Par **Bouche Stephane**, le **08/03/2017** à **17:37**

Bonjour

Suite a un handicap nouveau et un licenciement pour inaptitude professionnelle, j'ai été dans l'obligation de vendre ma maison. Avec un apport personnelle et un achat de maison moins cher, j'aurais des mensualités et une durée de crédit bien moindre.

la vente de la maison me permet de rembourser mon credit immobilier (reste 102 000 €) mais j'aimerais garder mon credit a taux zero (reste 17 000€) pour m'aider à l'achat de ma nouvelle maison....

Le crédit Mutuel n'a pas l'air enchanté, ai-je le droit de le garder?

Merci pour votre aide car je suis dans l'incertitude totale

Cordialement

Stéphane

Par **youris**, le **08/03/2017** à **19:00**

bonjour,

dans votre contrat de prêt à taux zéro, n'existe-t-il pas une clause indiquant qu'en cas de vente du bien, vous devez rembourser immédiatement votre prêt ?

Salutations